

Retour sur la CAP d'avancement de grade.

Le compte rendu précédent ne faisait sans doute pas l'exhaustivité des injustices et de problèmes générés par la nouvelle notation. Nous allons ici pointer certains d'entre eux, afin de mieux cerner et comprendre à quel point ce système est pervers et va pourrir la vie de nos services et affecter la carrière des agents.

La CGT, depuis l'annonce de cette réforme n'a

cessé d'alerter les collègues en expliquant sa dangerosité au travers de tracts et de visites de postes, ainsi qu'en impulsant une importante campagne de recours. Aujourd'hui chacun d'entre nous peut mesurer les effets qui peuvent s'avérer particulièrement pénalisant pour bon nombre d'agents et se rendre compte que la CGT avait malheureusement raison dans son analyse.

Quelques règles :

- 
- 1 - Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant
 - 2 - Dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée (note avant 2005, évolution de note à compter de 2005) par ordre décroissant.
 - 3 - Dans un même échelon, à égalité d'évolution de note 2005, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Pour tout changement de grade le classement est établi, dans l'ordre décroissant, à partir du dernier échelon du grade, puis des notes 2003 et 2004 (en partant de 19), puis de la notation 2005 (en partant de +0,06).

Si X agents de fin d'échelon ont 19 en 2003 et 2004, c'est la notation 2005 qui est déterminante. De fait, même le plus ancien dans son échelon, dont la valeur professionnelle est constante mais dont l'évolution de note aurait été nulle en 2005 (0,00) est primé par un collègue qui aurait bénéficié d'une évolution de note positive (+0,06 ; +0,02) même si ce dernier a moins d'ancienneté dans l'échelon.

INJUSTE

La CGT a ainsi démontré que des agents C1 ou ARP2 perdent une année d'avancement de grade (donc de salaire) qu'ils auraient eu avec l'ancienne notation. Ces mêmes agents perdront peut-être une autre année d'avancement en 2007 si en 2006 ils n'ont toujours pas bénéficié de l'évolution de note

positive.

La preuve est faite à présent que l'équité entre les agents de même grade est rompue et que plus personne n'a l'assurance de dérouler une carrière complète dans sa catégorie.

La CGT est donc intervenue pour qu'un classement en fonction de la seule ancienneté soit pris en compte, ce qui a été rejeté par la direction qui a dit appliquer les règles et l'instruction !

INEQUITABLE!

Combien d'agents à l'échelon terminal de leur grade n'ont pas vu leur note majorée de l'évolution positive (+0,02 ou plus encore de +0,06) au motif que cela ne leur serait d'aucune utilité pour obtenir une cadence accélérée de changement d'échelon.

En 2005, tant les notateurs que les notés n'étaient pas au courant des conséquences de la notation sur le déroulement de carrière. Toutes les réunions faites avec les notateurs par la Direction n'en ont jamais fait état.

En tout état de cause ce sont les agents qui sont lésés puisque l'évolution positive est le critère qui départage les agents de même échelon et qui ont les mêmes notes 2003 et 2004.

C'est d'autant plus problématique que les agents concernés, partant prochainement à la retraite n'auront plus de chance d'être promus.

ABERRANT

Les agents qui ont enregistré une évolution positive en 2005 leur permettant de gagner une réduction d'ancienneté et d'accéder au dernier échelon de leur grade, vont primer les agents qui étaient déjà dans le dernier échelon mais qui n'ont pas été valorisés en 2005.

Quand on sait comment ont été attribuées les valorisations avec le système des quotas, bonjour l'équité !

Nous avons voté contre ces propositions. FO et la CFDT se sont abstenues.

Plus que jamais et dans la perspective des tableaux d'avancement 2007,

la CGT vous invite à effectuer un recours en notation.

N'hésitez pas à contacter les élus CGT

Signez la pétition en ligne sur le site du SNT CGT : http://www.tresor.cgt.fr/article.php3?id_article=2363

Autres informations fournies au cours de cette CAP :

- Des réunions d'information auront lieu courant juin pour les cadres B et C sur :
Hélios - qualité comptable – Hôtels des finances – compétences croisées....
- Des réunions d'information auront également lieu (tous grades confondus) pour les agents susceptibles de partir prochainement en retraite :
350 agents du département ont plus de 55 ans dont 88 à la TCA et 30 au PIAA.
- CAP de révision de notes : le 6 juillet.

Nous avons également rappelé les inquiétudes des agents du service liaison rému, qui lors de leur déménagement fin juin n'auront plus accès dans des conditions normales au service éditique du DI. « La TG y réfléchit »... nous craignons au vu des solutions envisagées que le service n'ait à faire face à de lourdes difficultés. Nous veillerons à ce que les conditions de travail de tous ne soient pas rendues plus difficiles encore.